

Cfdt:

BNP PARIBAS



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Pierre RIVIÈRE
Représentant Syndical National
06 65 64 56 98



Laurent COURRIER
Représentant Syndical National Adjoint
05 61 11 13 71

FOCUS POUVOIR D'ACHAT

PRIME DE FORFAIT DES CADRES

2,3% de votre salaire annuel brut
versés fin janvier 2023

02 Février 2023

QUIZZZZZ

Vous êtes cadre ? OUI NON

Et, vous travaillez dans le réseau d'agences ? OUI NON

Et, vous n'avez pas reçu votre prime de forfait en janvier 2023 ? OUI NON



Vous êtes pleinement concerné par **l'accord signé le 17/12/2020 par le syndicat majoritaire*** chez BNP Paribas.

Cet accord

- A mis fin dès le déploiement du programme « Être là pour nos clients », au forfait jours des cadres, hors managers, de toutes les agences de type 2 et 3 (environ 1200 agences concernées, soit 70% du réseau) ;
- A mis fin au forfait jours des cadres en mobilité, hors managers, vers les agences de type 2 et 3 ;
- A privé ces cadres de leur prime de forfait ;
- Et, leur a fait perdre des RTT.

* SNB/CFE-CGC

POUR + D'INFOS

- ➔ Vidéo : Le forfait jours
- ➔ Info Spéciale cadres

INFO ÉPARGNE SALARIALE

La CFDT BNPPARIBAS a récemment renégocié certaines dispositions relatives au PEE, permettant désormais :

- l'augmentation du nombre de fonds éligibles à l'abondement ;
- l'intégration de nouveaux fonds de placement pour des investissements plus « responsables » ;
- de nouvelles possibilités d'arbitrage des fonds investis pour davantage de souplesse.

LA CFDT A OBTENU DES DISPOSITIONS POUR UN PEE PLUS « RESPONSABLE », PLUS DIVERSIFIÉ ET PLUS FLEXIBLE !

La CFDT chez BNP PARIBAS QUI SE BAT POUR LES DROITS DES CADRES, ÇA VOUS ÉTONNE ?

Ça ne devrait pas.

LA CFDT EST LE 1^{ER} SYNDICAT, TOUS SECTEURS CONFONDUS ET LE 1^{ER} SYNDICAT DES CADRES.

Pour vos droits, pour votre pouvoir d'achat,

➔ rejoignez la CFDT.

A NE PAS MANQUER !

Les montants d'intéressement et participation versés en 2023 seront communiqués le 7 février. ➔ [Pour + d'infos](#)